
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 9 juillet 2020 à 14 h
en visioconférence**

**Séance tenue exceptionnellement à huis-clos, conformément à l'arrêté 2020-029
de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement par intérim
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
Mme Julie Nadon, directrice par intérim - Aménagement urbain et patrimoine

Le président ouvre la séance à 14 h 12.

CA20 22 0189

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

10.02 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03 - Période de questions et commentaires du public

Question de Caterina Rizzi :

Hello, I would like to submit the following questions for the borough meeting at 2pm today:

- 1) I'd like to know what consideration the borough leaders have taken in regards to relocating parking that will be lost due to the new REV bike path that will be installed along St-Antoine st Ouest and St-Jacques.*
- 2) To follow up to the above question, will more vignette parking be installed on the north side of St-Antoine O in order to ensure that habitants of the neighborhood have adequate access and priority to parking, similar to the parking structure in neighborhoods like the Plateau, which are mostly vignette parking and minimal free parking ?*

Please let me know how to view the answers and decisions of the borough leaders.

Résumé de la question en français : *Madame demande si la mise en place du Réseau Express Vélo (REV) entraînera une perte des places de stationnement, le long des rues Saint-Jacques et Saint-Antoine. Elle demande également si plus de stationnement réservé aux résidents sont prévus.*

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

Question d'Adeline Sicot :

Je souhaiterais soumettre 2 questions au sujet du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest 01-280 lors de la séance de questions du conseil d'arrondissement. En espérant qu'à l'instar du conseil d'arrondissement de Verdun le 30 juin toutes les questions seront lues au profit d'un réel débat citoyen :

1) A propos de l'impact de ce projet sur le taux d'inoccupation: Avec un taux d'inoccupation de 0.3 % (pré-covid), mais au total 26 logements perdus associés à la conversion de duplex et triplex en 2019, et 12 au regard des quadruplex et plus - soit donc l'équivalent de 0,09 % du parc de logements du sud ouest globalement - comment ce projet compte-t-il réellement adresser le problème de manque de logements. Plus spécifiquement, quelles sont vos projections sur l'impact du règlement sur le taux d'inoccupation dans les prochaines années ?

2) Afin d'encourager le maintien des familles qui souhaitent s'agrandir durablement dans l'arrondissement, pourquoi le règlement ne fait-il pas de distinction entre les propriétaires occupants et les propriétaires investisseurs dans votre projet de règlement, et dans un deuxième temps, pourquoi le projet de règlement n'envisage-t-il pas l'inclusion d'une clause « grand-père » afin de ne pas pénaliser les familles qui ont acheté leur propriété, de bonne foi et avec tous les sacrifices que cela implique, avant la date d'entrée en vigueur du règlement ? Avez-vous évalué le nombre de famille qui sont propriétaires-occupants d'un triplex (dans notre cas sur deux étages, donc possédant la même superficie qu'un duplex) et qui seront impactées négativement dans leur projet de résidence familiale par ce règlement - si vous n'avez pas fait ces analyses, vous engagez-vous à les faire.

Merci,

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Nathalie Truchon :

Sachant que le projet de règlement dans sa forme actuelle pénalise lourdement les propriétaires occupants (triplex dans notre cas) en les empêchant de disposer de leur immeuble afin d'y loger adéquatement leur propre famille ;

Et

Sachant qu'une option de dérogation pour lesdites familles, même si c'est envisagé, ne ferait qu'alourdir un processus déjà long, coûteux et laborieux ;

Et

Sachant que le projet de loi, s'il est adopté tel quel, chassera de nombreuses familles propriétaires-occupantes de leur logis faute de pouvoir aménager un espace convenable (allant ainsi à l'encontre des objectifs de la ville de conserver ses familles) ;

Ma question est :

Est-il prévu que ce projet de règlement soit promptement revu et corrigé afin d'adresser correctement les vrais enjeux, soit d'empêcher la conversion massive de logement par des investisseurs immobiliers et donc de faire une distinction claire entre ces 2 types de propriétaires qui n'ont rien en commun ?

Merci,

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Nicolas Duclos :

Bonjour à vous,

Concernant le projet de modification à la réglementation ayant pour but de protéger le parc de logement locatif, comment allez-vous également protéger les familles qui habitent Saint-Henri et possèdent un triplex ou quadruplex en vue d'en faire une maison unifamiliale ou d'annexer deux logements pour loger leurs familles grandissantes ?

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Nicolas Levesque :

Je souhaiterais soumettre ces questions au sujet du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest 01-280 lors de la séance de questions du conseil d'arrondissement. En espérant que toutes les questions seront lues au profit d'un réel débat citoyen:

- Le rapport d'analyse du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) de juin 2020 contient plusieurs recommandations pour aborder le problème de la crise du logement. Aucune de ces recommandations ne vise les conversions de plex. J'aimerais donc obtenir les analyses sur lesquelles ce projet de règlement s'appuie (ex. consultation de propriétaires concernés, statistiques, études environnementales, études économiques, impact dû au COVID-19, alternatives évaluées) et pourquoi ne pas avoir pris en compte les recommandations de l'RCLALQ dans le développement du Règlement ?

- Sachant que le dépôt de demande de permis de construction est gelé en raison du dépôt du projet de règlement, et sachant également que le gel perdurera aussi longtemps que l'état d'urgence sanitaire sera maintenu (arrêté ministériel 2020-033) comment conjuguez-vous cet état de fait et votre obligation d'agir de bonne foi sans créer une situation d'abus de droit ? En d'autres termes, estimez-vous acceptable qu'un avis de motion puisse perdurer de manière indéterminée sous réserve de la COVID ? Il pourrait être judicieux de considérer retirer ce gel de dépôts de permis afin de permettre le temps nécessaire à un réel débat citoyen sur ce large problème de société, notamment en prenant en compte de nouvelles considérations à moyen/long terme sur la situation du logement apportées par la COVID.

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous n'avez pas introduit la notion de superficie de logement dans votre règlement ? En quoi le nombre de logements dans un immeuble est plus important que la superficie du logement pour maximiser le nombre de locataires au total dans le parc immobilier ? Le présent règlement semble causer préjudice pour les propriétaires de triplex ou quadruplex de petite taille vs les duplex de grande taille.

- Pouvez-vous nous partager et rendre public vos analyses sur l'impact économique de votre règlement d'urbanisme du Sud-Ouest 01-280 ? Surtout l'impact sur les prix des duplex vs triplex dans le marché immobilier suivant le dépôt de votre règlement. Avez-vous prévu des dédommagements aux propriétaires de triplex qui verront leur propriété perdre de la valeur à cause de ce règlement ?

- Pouvez-vous nous partager vos analyses sur l'impact économique de votre règlement ainsi que les solutions pour augmenter le taux de rénovation et le rajeunissement du parc immobilier vs la possibilité de créer un ghetto du logement?

Merci,

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Charles leclerc :

Bonjour chers Élus,

Question numéro 1:

Compte-tenu de votre engagement à installer un arrêt à l'intersection dangereuse Eleanor/William, quels sont les échéanciers CLAIRS ET PRÉCIS pour la mise en place de cet arrêt ? De plus, quels sont les échéanciers clairs et précis pour la réfection de la rue William (entre De L'inspecteur et De la Montagne); réfection qui devrait imposer la nouvelle géométrie de ce segment de rue ?

Question numéro 2:

Sachant que des inspecteurs à la mobilité sont mandatés pour assurer une bonne accessibilité des corridors piétonniers de Griffintown et que des nombreux chantiers privés et publics sévissent dans le secteur, et ayant été témoin de piètres qualités d'adaptations de ces corridors (voir photos jointes; rue Ottawa coin Peel pour accéder à la BNC), comment comptez-vous vous assurer que les adaptations seront installées de manière à ne pas créer un danger pour les personnes à mobilité réduite ? Je suis en fauteuil roulant et les photos jointes prouvent le danger de certaines adaptations mises en place.

Dépôt de 3 photographies.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : aviser le citoyen du calendrier pour l'implantation du panneau et voir ce qui peut être fait pour améliorer l'accessibilité autour des chantiers.

CA20 22 0190

Autoriser la Ville de Montréal à formuler une demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 25.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics permettant la poursuite de l'exécution d'un contrat public avec Développement Atrium inc. (NEQ : 1167861005) malgré le fait que cette dernière n'a pas renouvelé

à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics (dossier 1203398001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Montréal à formuler une demande d'autorisation au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 25.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics permettant la poursuite de l'exécution d'un contrat public avec Développement Atrium inc. (NEQ : 1167861005) malgré le fait que cette dernière n'a pas renouvelé à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1203398001

CA20 22 0191

Approuver le projet de Convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation) (dossier 1205114003)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1205114003

CA20 22 0192

Accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 284 060 \$, à 8 organismes, dans le cadre des activités camp de jour 2020 et approuver les conventions et addenda à cet effet (dossier 1205114004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 284 060 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	INSCRIPTIONS TOTALES	SOUTIEN FINANCIER MAXIMAL - 2020
Centre sportif de la Petite Bourgogne	240	16 800 \$
Centre communautaire Tyndale St-Georges	100	7 000 \$
Loisirs & culture, Sud-Ouest	385	26 950 \$
Maison Saint Columba	175	12 250 \$
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique	900	63 000 \$
Loisirs St-Henri	990	69 300 \$
Accadémie de tennis du Sud-Ouest ATSOM	180	12 600 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	1088	76 160 \$
TOTAL	4058	284 060 \$

D'approuver les trois conventions et les 5 addenda conclus entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

Et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. L'arrondissement assumera temporairement la dépense de 284 060 \$ par une avance de fonds tel qu'indiqué dans l'intervention

financière. Le montant de la dépense réelle sera remboursé par un ajustement au surplus de gestion, en fin d'année, conformément au dossier décisionnel 1204815002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1205114004

CA20 22 0193

Autoriser la signature de l'Addenda #1 à l'Entente relative à des travaux d'infrastructures pour le projet résidentiel « L'Héritage du Canal » (dossier 1208677001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'Addenda #1 à l'Entente relative à des travaux d'infrastructures pour le projet résidentiel « L'Héritage du Canal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1208677001

CA20 22 0194

Autoriser une dépense totale de 78 803,12 \$, taxes incluses pour les services professionnels du Groupe ABS inc. (entente-cadre 211826) pour les services de réalisation de plans et devis de gestion environnementale des sols incluant l'évaluation des coûts et la surveillance environnementale lié au projet d'aménagement au parc d'Argenson (dossier 1206681003)

Il est proposé par Alain Vaillancourt
appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 78 803,12 \$, taxes incluses;

D'octroyer un contrat de gré à gré au Groupe ABS inc., pour les services de réalisation de plans et devis de gestion environnementale des sols incluant l'évaluation des coûts et la surveillance environnementale lié au projet d'aménagement au parc d'Argenson;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 80 % par la ville-centre et à 20% par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1206681003

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 14 h 50, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 août 2020.

Initiales Daphné Claude